



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

LES REUNIONS DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES: LE MOTEUR DU PROCESSUS DE BARCELONE

Les nouvelles perspectives du Partenariat avant la réunion à mi-parcours en Crète

Le Partenariat euro-méditerranéen est né d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères de 27 pays et territoires du pourtour méditerranéen, organisée en novembre 1995. Depuis, quatre autres réunions euro-méditerranéennes de même type ont eu lieu, ainsi que deux réunions à mi-parcours des Ministres des Affaires étrangères. La prochaine réunion "à mi-parcours" aura lieu les 26 et 27 mai sur l'île grecque de Crète en vue de préparer la réunion ministérielle "Barcelone VI", qui se déroulera les 2 et 3 décembre à Naples en Italie. Les ministres se réuniront dans le contexte de la crise en Irak, de la renaissance des espoirs d'un règlement du conflit israélo-arabe et de l'élargissement de l'Union européenne à des pays situés pour la plupart en Europe centrale et orientale.

Le 11 mars, la Commission européenne a offert aux Partenaires méditerranéens non-adhérents de partager avec eux "tout sauf les institutions", selon les termes employés par le Président Romano Prodi. Cette perspective très ambitieuse, proposée aux Partenaires ainsi qu'aux pays placés à l'est de l'UE élargie, peut ouvrir une nouvelle phase dans les relations euro-méditerranéennes. La réunion de Crète se tiendra donc au milieu d'espoirs et de défis majeurs pour le Partenariat.

A la Direction Générale des Relations extérieures de la Commission européenne, Christian Leffler est Directeur de la Méditerranée Sud et du Proche et Moyen-Orient. Le Dossier Spécial Euromed lui a demandé de préciser l'importance des réunions euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères et de préciser les perspectives que la prochaine, celle de Crète, peut apporter.

Dossier Spécial Euromed: Dans quelle mesure peut-on dire que les réunions euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères constituent le moteur du Processus de Barcelone?

Christian Leffler: Le Processus de Barcelone a lui-même été lancé lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères et six réunions euro-méditerranéennes ont eu lieu depuis à ce niveau. Le Partenariat a ainsi été revigoré, puisque chaque fois les 27 partenaires ont examiné les réalisations acquises, les obstacles à écarter et les moyens de faire de nouveaux progrès. A Marseille, fin 2000, par exemple, les ministres ont décidé de stimuler la coopération en liant plus étroitement les activités menées dans le cadre de MEDA aux accords d'association et en mettant davantage l'accent sur le recours à une approche sous-régionale de la coopération. A Valence, voici un an, un nouveau plan d'action a été mis au point à partir des résultats acquis à ce moment-là. Les réunions des ministres des affaires étrangères sont les instruments par lesquels s'exprime la volonté politique des 27 partenaires. On peut dire que ces réunions sont vitales par l'impulsion qu'elles donnent au Partenariat.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

Croyez-vous que ces dernières années ces réunions ont joué un rôle essentiel dans le fait que le Partenariat euro-méditerranéen se soit maintenu malgré les crises qui continuent d'affecter la région?

Il ne faut pas oublier que, quelle que soit la situation politique dans la région méditerranéenne, même pendant les violences actuelles au Moyen-Orient, les réunions euro-méditerranéennes des chefs de la diplomatie se sont tenues régulièrement, même si les ministres de certains pays arabes répugnaient à s'asseoir à la même table que les représentants d'Israël. C'est ce qui s'est produit à la réunion de Valence l'an dernier. Je crois néanmoins que ces réunions sont une occasion unique pour les parties directement impliquées de communiquer directement avec l'Europe et entre elles pour tenter de trouver une solution au conflit. Malgré la tension extrême du printemps dernier, un plan d'action a été approuvé à l'unanimité à Valence, ce qui a permis au Partenariat euro-méditerranéen d'enregistrer des avancées substantielles. Les partenaires des deux rives de la Méditerranée n'ont jamais manqué de prendre conscience du fait qu'à ces réunions on discute de questions qui ont une importance primordiale pour eux et pour leur avenir.

La réunion de Crète va consister en partie à faire le point, un an après l'adoption du plan d'action de Valence. Pouvez-vous rappeler brièvement quelles sont les principales réalisations et les principales insuffisances?

Nous avons enregistré des progrès quant à la mise en place et à l'application des Accords d'association. A cet égard, il faut souligner la création de sous-comités sectoriels dans le cadre de l'Accord avec le Maroc, étant donné qu'ils devraient servir de modèles là où il s'agit de faciliter la mise en œuvre des Accords d'association chez les autres Partenaires. Le désarmement tarifaire avance. En matière d'intégration sud-sud, le paraphe de l'Accord d'Agadir a représenté un pas en avant décisif. Les activités de coopération impliquant l'ensemble de la région se sont développées dans plusieurs domaines: elles ont démarré pour ce qui est de rapprocher les législations des Partenaires de celle du marché intérieur de l'UE et elles se sont approfondies dans d'autres secteurs comme les statistiques, les technologies de l'information et le patrimoine culturel. De nouveaux programmes régionaux sont en préparation, notamment dans les transports. En ce qui concerne les aspects culturels et sociaux du Partenariat, nous avons continué nos programmes - Héritage, Audiovisuel, etc - et nous en avons lancé d'autres comme celui qui intéresse la coopération dans les domaines de la justice, de la police et des migrations ou encore Euromed Dialogue. Bien sûr, il reste beaucoup à faire, par exemple en matière de droits de l'homme et de démocratie ou en ce qui concerne la création d'une fondation euro-méditerranéenne de dialogue des cultures. Il faut également reconnaître que les réformes économiques chez certains Partenaires méditerranéens doivent être accélérées. J'espère qu'en Crète les ministres prendront acte des résultats obtenus et qu'ils décideront d'aller plus vite là où il est encore nécessaire de travailler.

Pouvez-vous nous donner des chiffres illustrant la coopération menée dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et son impact ?

Je vais commencer par le secteur privé. Effectivement, dans le domaine de l'investissement, la situation s'est améliorée grâce à la création en octobre dernier de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI), à la mise à disposition de ressources supplémentaires en faveur de la région méditerranéenne, et à l'effort consenti pour le développement du secteur privé. Les prêts de la BEI signés en 2002 au bénéfice des Partenaires Méditerranéens se sont élevés en tout à ... 1,6 milliard et ... 1 milliard a été



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

versé, dont près d'un tiers en faveur du secteur privé. L'aide de l'UE à la région méditerranéenne, que ce soit au titre de MEDA ou en-dehors, s'est améliorée considérablement depuis que l'Office de coopération EuropeAid, créé au sein de la Commission européenne en janvier 2001, est devenu pleinement opérationnel. Un montant record de ... 685 millions a été versé l'an dernier, ce qui a fait grimper le taux de mise en œuvre à 90%. En outre, la déconcentration vers les Délégations chez nos Partenaires a rendu la gestion de l'aide plus proche des bénéficiaires.

La proposition de voisinage de l'Europe élargie figurera en bonne place à l'ordre du jour de la réunion de Crète. Peut-on espérer un accord politique sur cette nouvelle politique de voisinage?

La Commission présentera en Crète son initiative « Europe élargie » et les ministres discuteront du rôle des Partenaires méditerranéens dans la nouvelle politique de voisinage. Les moyens de saisir les occasions offertes par le prochain élargissement de l'UE et de faire face aux défis que cet élargissement représente seront au centre de ces discussions. Il sera question des moyens de mettre pleinement en œuvre les Accords d'association et d'aller au-delà de ces Accords dans un cadre ambitieux de coopération renforcée. Ce que l'UE offre aux Partenaires méditerranéens par le biais de la Communication de la Commission européenne sur l'Europe élargie, c'est une association plus étroite à tous les domaines de la politique européenne, y compris le partage des avantages du marché intérieur de l'UE. Cette communication fait beaucoup pour apaiser les craintes des Partenaires, moins d'un an avant l'élargissement de l'UE. En Crète, les ministres des affaires étrangères pourraient avaliser l'approche générale de la communication et déterminer le chemin que le Partenariat devrait parcourir pour faire peu à peu de ces propositions une réalité, à la fois dans un cadre bilatéral et dans un cadre régional.

L'objectif d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne peut se trouver renforcé par la perspective plus ambitieuse d'un marché intérieur euro-méditerranéen, alors que les Partenaires ont déjà commencé à rapprocher leurs règles de celles de l'UE. Comment peut-on apporter un tel changement?

La création d'une zone pan-euro-méditerranéenne fondée sur des règles d'origine communes, que prépare actuellement un groupe de travail euro-méditerranéen spécialisé, est une étape importante vers la formation d'une zone de libre-échange entre les 27 partenaires, qui deviendront bientôt 35 avec l'élargissement de l'UE l'année prochaine. Le travail qui s'accomplit dans le cadre du programme régional Marché Euromed, financé par MEDA, joue également un rôle essentiel dans ce processus puisqu'il aide les Partenaires méditerranéens à s'adapter aux règles du marché intérieur de l'UE dans certains domaines décisifs comme la concurrence, la propriété intellectuelle et les normes. Une partie du travail commencé et prévu dépasse déjà par ses ambitions une simple zone de libre-échange et implique d'intégrer progressivement les Partenaires méditerranéens dans le marché intérieur de l'UE. La Communication de la Commission sur l'Europe élargie ouvre la perspective d'une extension progressive de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux aux Partenaires méditerranéens. De plus, ces propositions comprennent l'ouverture à nos Partenaires d'un nombre croissant de programmes européens qui se trouvent en-dehors du cadre du marché intérieur au sens strict et concernent des domaines comme la recherche, l'éducation, la culture et les médias.

Peut-on s'attendre à de nouvelles initiatives sur les investissements, domaine où l'on déplore régulièrement le fait que la région méditerranéenne manque relativement d'attrait?

D'abord, il faudrait rappeler que les Partenaires méditerranéens ont l'essentiel de la responsabilité pour ce qui est de rendre la région plus accueillante aux investisseurs étrangers. La communication de



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

la Commission sur l'Europe élargie présente un ensemble de mesures qui intégreront encore davantage la région à l'Europe et qui contribueront ainsi à la rendre plus accueillante aux investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers. En ce qui concerne le soutien de l'UE, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) fonctionne depuis plus de six mois au sein de la Banque européenne d'investissement. Ses résultats et ses perspectives feront très probablement l'objet de discussions en Crète. Comme vous le savez, une décision devrait être prise en fin d'année sur l'avenir de la FEMIP, à partir d'une évaluation de la Commission, notamment sur le point de savoir si elle doit se transformer en une banque euro-méditerranéenne au sens plein du terme. D'autres mesures sont envisagées, notamment la réunion d'une table ronde d'industriels autour des possibilités d'investissement dans la région méditerranéenne. C'est une méthode qui a été employée avec un certain succès à l'intérieur de l'Union européenne. Nous pourrions également réunir les gouverneurs des Banques centrales pour qu'ils examinent l'éventualité de mesures fiscales et monétaires, ainsi que les implications de l'euro pour la région.

On estime généralement que les droits de l'homme et la démocratie sont les domaines où les progrès ont été les plus lents. Quel genre d'idées l'UE peut-elle proposer pour promouvoir réellement la coopération?

Il est vrai que la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans la plus grande partie de la région méditerranéenne laisse beaucoup à désirer et qu'elle ne s'est pas améliorée comme nous l'aurions souhaité sous l'effet du Partenariat. Le rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, établi par des universitaires arabes et publié l'an dernier a dit la même chose avec sa propre formulation. Il nous faut aborder ces questions dans le même esprit constructif qui nous anime vis-à-vis d'autres domaines de réforme et de coopération. La Commission européenne va bientôt présenter une communication contenant des propositions dans le sens d'un engagement plus actif de l'Union avec ses Partenaires méditerranéens sur cette question. Plus précisément, la communication fait des recommandations destinées à utiliser au mieux les instruments dont disposent l'UE et les Partenaires méditerranéens pour promouvoir efficacement la démocratisation et le respect des droits de l'homme dans la logique des objectifs de Barcelone.

Qu'est-ce que vous envisagez concrètement ?

Nous voulons développer un dialogue plus étroit avec nos Partenaires, qui nous permettrait de mieux évaluer la situation sur le terrain et de mettre au point ensemble un programme d'action destiné à améliorer les structures juridiques et administratives. Il faudrait également travailler davantage avec les organismes de la société civile chez chaque Partenaire et à l'échelon régional. En ce qui concerne la coopération financière, on pourrait utiliser MEDA comme un des moyens de proposer et de soutenir des réformes dans ce domaine. Bien sûr, le fait qu'il faille préparer les Programmes indicatifs nationaux et régionaux pour 2005-2006 fournira à tous les partenaires euro-méditerranéens une bonne occasion de renforcer le soutien à la démocratie et aux droits de l'homme. Dans le cas particulier du conflit israélo-palestinien, nous devons examiner les moyens de placer le respect des droits de l'homme au centre de la mise en œuvre de la Feuille de route et de la relance du processus de paix.

L'UE considère le dialogue des cultures et des civilisations comme plus nécessaire que jamais, étant donné la situation créée par la guerre en Irak. Est-ce que vous vous attendez à ce que la réunion de Crète soit porteuse d'un message en ce sens?



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

Je crois que dans l'ensemble les partenaires euro-méditerranéens reconnaissent que le dialogue entre les cultures et les civilisations est la voie du progrès. Le simple fait que nous nous rencontrions régulièrement indique que c'est le dialogue qui prévaut dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée. Depuis Valence, la mise en œuvre du Programme d'action pour le dialogue adopté là-bas a progressé dans plusieurs domaines. Le programme Euromed Heritage s'est poursuivi, avec une enveloppe de plus de ... 47 millions pour les 27 projets déjà lancés. En ce qui concerne la jeunesse, plus de 8.000 jeunes des deux rives de la Méditerranée ont participé à des échanges et à des projets communs dans le cadre du programme Euromed Jeunesse. En matière d'éducation, le programme Tempus d'échanges universitaires a été étendu aux Partenaires méditerranéens et ses activités démarreront à l'automne. Dans le secteur des médias, le programme Euromed Audiovisuel a offert des possibilités de coopération à des professionnels euro-méditerranéens du cinéma tout en faisant mieux connaître les films européens en Méditerranée du sud et les films méditerranéens dans l'UE. En outre, un important programme d'information et de communication est en train de démarrer sous le nom de «Dialogue Euromed».

Pourriez-vous nous dire quelque chose du « Groupe des Sages » du Président Prodi ?

Oui, effectivement, le dialogue des cultures a été relancé au début de l'année par le Président Prodi sous la forme d'un Groupe des sages composé d'intellectuels de toute la région euro-méditerranéenne. Ces experts examinent tous les aspects majeurs de ce dialogue, depuis les problèmes des immigrés méditerranéens dans l'UE jusqu'aux problèmes culturels qui se posent entre les Partenaires eux-mêmes. Ils devraient présenter un rapport à la Commission vers la fin de l'année. Et au niveau politique, je crois que les ministres euro-méditerranéens vont probablement réaffirmer qu'ils sont engagés dans un tel dialogue.

La Fondation euro-méditerranéenne est l'un des projets du Partenariat où les progrès sont restés très lents. Vous attendez-vous à ce que la réunion lui donne un nouvel élan?

Des progrès ont été réalisés à la dernière réunion du Comité Euromed à Athènes, où les partenaires se sont rapprochés d'un accord sur les objectifs et les principales fonctions de la Fondation. J'espère que les ministres pourront arriver à un accord total sur ces aspects-là en Crète, pour permettre aux partenaires de continuer les discussions sur les points en suspens et de parvenir à un accord global lors de la réunion des ministres des affaires étrangères à Naples à la fin de l'année. Il reste des problèmes à résoudre quant au financement et aux structures de gestion de la Fondation, mais nous estimons que ce projet constitue une part appréciable des efforts destinés à promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations et à mieux impliquer la société civile dans le Partenariat. Il ne faudrait donc pas sous-estimer son importance, étant donné qu'elle représente une institution idéale pour renforcer l'idée d'appropriation commune du Partenariat de Barcelone.

Le Forum Civil se réunit avant chaque réunion des ministres des affaires étrangères, mais la contribution de la société civile au Partenariat euro-méditerranéen pourrait être renforcée. Comment évaluez-vous les possibilités à cet égard ?

Des ONG et d'autres organisations de la société civile se sont rencontrées à Chania en Crète au début du mois dans le cadre du Forum Civil, dans la perspective de la réunion des ministres des affaires étrangères. Elles ont alors adopté une déclaration par laquelle elles demandent clairement aux institutions euro-méditerranéennes de donner à la société civile les moyens juridiques et pratiques de participer pleinement au Partenariat. Si j'ai bien compris, la Présidence grecque va inviter un



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

représentant du Forum à présenter le texte aux ministres et je trouve cette initiative excellente. La déclaration du Forum Civil va dans le sens de nos propres réflexions, en particulier pour ce qui est d'aider la société civile euro-méditerranéenne à avoir le maximum d'impact sur les activités du Partenariat. Nous avons l'intention d'examiner dans quelle mesure ces réunions du Forum Civil ont influencé jusqu'ici le Partenariat et comment le Forum Civil pourrait évoluer vers une structure plus forte et plus permanente afin de promouvoir de façon plus décisive la participation de la société civile. La déclaration du Forum Civil apportera une contribution supplémentaire aux discussions qu'auront les ministres des affaires étrangères en Crète et la Commission européenne voit certainement les préoccupations du Forum d'un oeil favorable. De plus, plus précisément, la démocratie et les droits de l'homme sont des domaines dans lesquels on pourrait renforcer les moyens de la société civile et des ONG à l'échelon régional, en reliant les activités menées au titre de MEDA et celles qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, dont les actions couvrent le monde entier.

ANNEXE: REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES (CRETE – 26-27 MAI 2003) – LES DONNEES CLE

Objectifs:

- Faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du Partenariat, notamment dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Valence et débattre des moyens d'améliorer encore son fonctionnement;
- Discuter de son évolution future, notamment à la lumière du futur élargissement de l'Union.

Contexte:

- Elargissement de l'UE: après l'élargissement de l'UE, le Partenariat va passer de 27 à 35 membres, ce qui offrira de nouvelles possibilités de partenariat et de coopération. Les ministres des pays adhérents seront invités à la réunion, ce qui constituera une occasion d'associer les pays adhérents à la politique de l'UE vis-à-vis de ses voisins méditerranéens.
- La nouvelle politique de voisinage de l'UE: les participants discuteront du rôle des Partenaires méditerranéens dans la nouvelle politique de voisinage de l'UE exposée dans la communication sur "L'Europe élargie – Voisinage". Cette nouvelle politique est aussi un moyen de renforcer le Processus de Barcelone, de développer une coopération plus étroite fondée sur la reconnaissance mutuelle d'intérêts communs et de fixer des objectifs pour mettre pleinement en oeuvre les Accords d'association, avec la possibilité d'aller ensuite au-delà de ceux-ci.
- Situation dans la région: la réunion aura pour toile de fond une situation extrêmement difficile dans la région. Les effets du conflit en Irak sur les relations de l'UE avec les Partenaires méditerranéens, ainsi que l'avenir du Processus de paix au Moyen-Orient sont des sujets susceptibles de figurer en bonne place dans les discussions des ministres en Crète.

Questions clés à discuter:

- Mise en oeuvre rapide et efficace des Accords d'association;
- Amélioration de la coopération politique et de sécurité;



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

- Avalisation des droits de l'homme et de la démocratie par la définition de terrains d'entente pour la coopération en matière de réformes législatives et réglementaires;
- Création d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne;
- Rapprochement du cadre législatif et réglementaire de celui du marché intérieur de l'UE;
- Soutien au processus d'Agadir;
- Soutien au développement du secteur privé;
- Coup de pouce au développement régional et sous-régional des interconnexions d'infrastructures énergétiques;
- Renforcement du caractère durable du Partenariat – protection de l'environnement;
- La Fondation euro-méditerranéenne – Fondation Euromed;
- Le renforcement de la visibilité du Partenariat – Euromed Dialogue;
- Le développement de la coopération dans les domaines liés à la justice et aux affaires intérieures.

Précédentes réunions des ministres des affaires étrangères:

- Réunion euro-méditerranéenne – Barcelone, 27-28 novembre 1995;
- Deuxième réunion euro-méditerranéenne – Malte, 15-16 avril 1997;
- Troisième réunion euro-méditerranéenne – Stuttgart, 15-16 avril 1999;
- Quatrième réunion euro-méditerranéenne – Marseille, 15-16 novembre 2000;
- Réunion euro-méditerranéenne à mi-parcours – Bruxelles, 5-6 novembre 2001;
- Cinquième réunion euro-méditerranéenne – Valence, 22-23 avril 2002.

Conclusions de la réunion de Valence:

Cette réunion a été considérée comme une grande réussite, porteuse d'un nouvel élan pour le Processus de Barcelone. Un *Plan d'action* destiné à être mis en oeuvre immédiatement a été adopté par tous les participants. Il englobe diverses initiatives à court et à moyen terme, visant à renforcer les trois volets du Processus de Barcelone:

- Au titre des **aspects politiques et de sécurité** du plan d'action, la réunion a adopté des lignes directrices en matière de dialogue politique et de coopération dans la lutte contre le terrorisme.
- Dans le cadre du **volet économique et financier**, la réunion a noté que les quatre pays impliqués dans le "processus d'Agadir" entendent signer bientôt un accord de libre-échange pour le mettre en oeuvre à partir du début 2003; un grand intérêt s'est manifesté pour la nouvelle facilité d'investissement de la BEI destinée à la région. Le plan d'action demande à la Commission européenne de poursuivre les travaux relatifs aux questions commerciales décidés à la réunion ministérielle de Tolède et de continuer ses travaux sur les transports, l'énergie et les interconnexions de télécommunications, ainsi que l'harmonisation du marché intérieur. L'accent est également mis sur la nécessité d'un cadre stratégique de développement durable dans le Partenariat.
- Au titre du **partenariat social, culturel et humain**, les ministres ont approuvé le Document cadre sur la "Coopération dans le domaine de la justice, la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme ainsi que de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes". Ils ont également donné leur accord de principe à la création d'une Fondation euro-méditerranéenne afin de promouvoir un dialogue des cultures et des civilisations et ils ont approuvé un programme d'action dans le même domaine, centré sur la jeunesse, l'éducation et les médias.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 37

20 mai 2003

Réunions ministérielles euro-méditerranéennes sectorielles

Culture	Bologne	22-23 avril 1996
Industrie	Bruxelles	20-21 mai 1996
Société de l'information	Rome	30-31 mai 1996
Energie	Trieste	7-9 juin 1999
Gestion locale de l'eau	Marseille	25-26 novembre 1996
Environnement	Helsinki	28 novembre 1997
Energie (2e)	Bruxelles	11 mai 1998
Culture (2e)	Rhodes	25-26 septembre 1998
Industrie (2e)	Klagenfurt	3-4 octobre 1998
Gestion locale de l'eau (2e)	Turin	18-19 octobre 1999
Santé	Montpellier	3 décembre 1999
Industrie (3e)	Limassol	21-22 juin 2000
Commerce	Bruxelles	29 mai 2001
Commerce (2°)	Tolède	19 mars 2002
Industrie (4°)	Malaga	9-10 avril 2002
Environnement (2°)	Athènes	8-10 juillet 2002
Energie (3°)	Athènes	20-21 mai 2003

Prochaine réunion des ministres des affaires étrangères:

- VIe réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères – Naples – Décembre 2003.

Site Internet: http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/conf/cret/index.htm

Note: les documents issus de la réunion seront publiés sur le site Internet de la réunion.